Date de génération de ce justificatif : 30/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

JNPR INVEST – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 16 janvier 2026 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

JNPR INVEST Avis est donné de la constitution de la société EURL JNPR INVEST, au capital de 1 000 €. Siège : 11 IMPASSE DU CLOS SYLLA 35800 ST LUNAIRE. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SAINT MALO. Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, l'accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation. Ainsi que l'activité de société holding, en ce compris la prise de participation, directe ou indirecte, la réalisation d'investissements (y compris immobiliers) et le montage et la structuration d'opérations d'investissement ; La gestion, l'administration et la cession/ou la liquidation, dans les meilleures conditions, de ces participations ; Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger. Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation. Le montant des apports en numéraire s'élève à 1 000 €. La cession des parts de l'associé unique est libre. Gérant : Monsieur Nicolas BRIAND, demeurant 11 IMPASSE DU CLOS SYLLA 35800 ST LUNAIRE.

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

Consulter cette annonce en ligne